

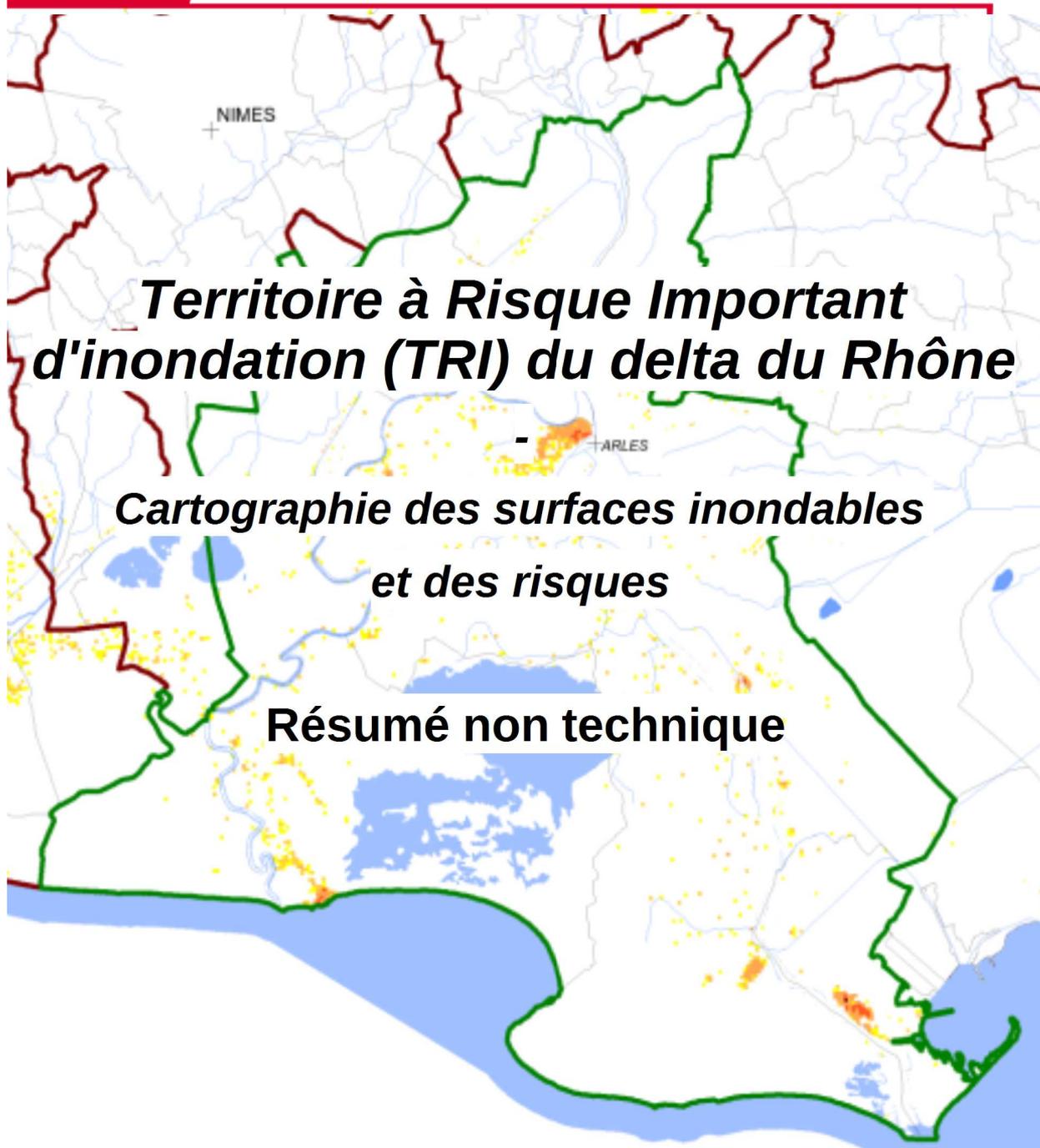
DREAL de Bassin
Rhône Méditerranée

Service Prévention
des Risques
Unité : Mission
Rhône

Septembre 2013

Directive Inondations

Bassin Rhône-Méditerranée



Ressources, territoires, habitats et paysage
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et Mer

**Présent
pour
l'avenir**

Le territoire à risque important d'inondation du delta du Rhône

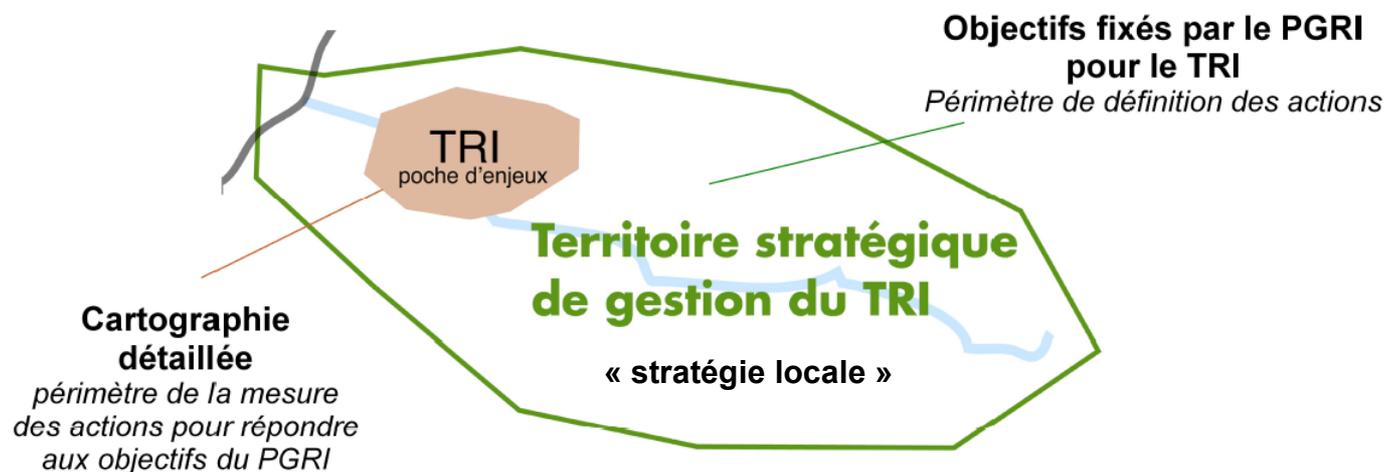
La sélection du territoire à risque important d'inondation du delta du Rhône implique la mise en œuvre d'une stratégie concertée pour répondre à la Directive inondation.

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risque important d'inondation (TRI).

31 TRI ont été arrêtés le 12 décembre 2012 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Cette sélection s'est appuyée sur 3 éléments : le diagnostic de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), l'arrêté national définissant les critères de sélection des TRI, la prise en compte de critères spécifiques à certains territoires du bassin en concertation avec les parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée.

L'identification des TRI obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, les 31 TRI sélectionnés devront faire l'objet :

- d'ici fin 2013, d'une **cartographie** des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire ;
- d'ici fin 2014, de **stratégies locales** de gestion des risques d'inondation dont les objectifs et le périmètre devront être identifiés d'ici 2014. Ces dernières nécessiteront un engagement des acteurs locaux dans leur élaboration s'appuyant notamment sur un partage des responsabilités, le maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques, la recherche d'une synergie avec les autres politiques publiques.



Le territoire à risque important d'inondation a été sélectionné au regard des conséquences négatives susceptibles d'impacter son bassin de vie au regard de phénomènes prépondérants.

La sélection du TRI du delta du Rhône s'est appuyée en première approche sur l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 qui demande de tenir compte, a minima, des impacts potentiels sur la santé humaine et l'activité économique de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Ce premier diagnostic macroscopique fait ressortir les enjeux dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) pour les 6 indicateurs du tableau ci-dessous.

| | Impact sur la santé humaine | | | Impact sur l'activité économique | | |
|-----------------------------|---|--|---|----------------------------------|--------------------------|---|
| | Population permanente en EAIP (nb d'habitants) | Part de la population permanente en EAIP | Emprise de l'habitat de plain-pieds en EAIP (m ²) | Nombre d'emplois en EAIP | Part des emplois en EAIP | Surface bâtie en EAIP (m ²) |
| Débordements de cours d'eau | 91 926 | 81,1 % | 1 275 263 | 33 864 | 84,9 % | 9 550 553 |
| Submersions marines | 23 966 | 21,1 % | 494 257 | 6 668 | 16,7 % | 2 806 334 |

Le périmètre du TRI, constitué de 8 communes, a été constitué autour des bassins de vie d'Arles. Celui-ci a été précisé pour tenir compte de la dangerosité des phénomènes sur certaines communes, de la pression démographique du territoire... .

Compte-tenu de l'état des connaissances disponibles sur le TRI, la cartographie des phénomènes d'inondation a été élaborée pour les débordements du Rhône et la submersion marine.

La cartographie du TRI du delta du Rhône

Objectifs généraux et usages

La cartographie du TRI du delta du Rhône apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les débordements de certains cours d'eau et des submersions marines pour 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême). De fait, elle apporte un premier support d'évaluation des conséquences négatives du TRI pour ces 3 événements en vue de la définition d'une stratégie locale de gestion des risques.

Elle vise en outre à enrichir le porter à connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. Plus particulièrement, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise.

Toutefois, cette cartographie du TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur le TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.

Principaux résultats de la cartographie du TRI

La cartographie du TRI du delta du Rhône se décompose en différents jeux de carte au 1/ 25 000 pour :

- les débordements de cours d'eau
 - ➔ un jeu de 3 cartes des surfaces inondables des débordements du Rhône pour les événements fréquent, moyen, extrême présentant une information sur les surfaces inondables, les hauteurs d'eau ;
 - ➔ une carte de synthèse des débordements des différents cours d'eau cartographiés pour les 3 scénarii retenus ;
 - ➔ une carte des risques présentant les enjeux situés dans les surfaces inondables ;
 - ➔ une information sur les populations et les emplois exposés par commune et par scénario.
- les submersions marines
 - ➔ un jeu de 4 cartes des surfaces inondables par submersions marines pour les événements fréquent, moyen, moyen avec changement climatique, extrême présentant une information sur les surfaces inondables, les hauteurs d'eau voire les vitesses d'écoulement ;
 - ➔ une carte de synthèse des submersions marines pour les 3 scénarii retenus ;
 - ➔ une carte des risques présentant les enjeux situés dans les surfaces inondables par submersions marines ;
 - ➔ une information sur les populations et les emplois exposés par commune et par scénario.

| | | |
|--|--|---|
|  <p>Présent pour l'avenir</p> | <p>Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement RHÔNE-ALPES délégation de bassin Rhône-Méditerranée</p> <p>69453 LYON CEDEX 06</p> <p>Tél: 33 (01) 04 26 28 60 00 Fax: 33 (01) 04 26 28 67 19</p> |  <p>Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>  <p>Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement</p> <p>www.developpement-durable.gouv.fr</p> |
|--|--|---|